

POURQUOI LE MOUVEMENT DES ANIMATEURS

Avant toute chose, afin de préserver **la sécurité de vos enfants.**

Le taux légal d'encadrement sur le temps périscolaire est :

1 animateur pour 14 enfants en maternelle

1 animateur pour 18 enfants en primaire

Actuellement, dans certaines écoles de Laval, la réalité du terrain est celle-ci :



1 animateur pour 45 enfants,

Voire 50 enfants !

Faute de moyens humains, nous ne pouvons plus exercer nos missions correctement et sereinement.

Depuis la rentrée, nous réclamons à cor et à cri des renforts et des solutions.

PROTÉGEONS VOS ENFANTS

PARENTS, REJOIGNEZ-NOUS

LES RENFORTS, C'EST MAINTENANT !

De fortes perturbations du périscolaire sont à prévoir du 13 au 17 décembre.

